

Image not found or type unknown



LIQUIDATION DE LA COMMUNAUTÉ

Par **cliorhine**, le **07/01/2015** à **12:37**

Bonjour,

Merci d'examiner la question :

"Ne pouvant attendre des années la liquidation pour vivre, J'aimerais savoir si j'ai le droit d'acheter librement un bien immobilier avec mes salaires et mes propres économies hors communauté., et qu'elles en seraient les conséquences ?

Suis je libre d'agir selon mes propres besoins de vie et désirs maintenant que le jugement du divorce a été acté ?

Cordialement